

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil pour une séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11.	Nombre de présents : 10.
Nombre d'excusés : NEANT.	Nombre de procuration : 01.
Nombre d'absents non excusés : NEANT	Nombre de votants : 11.
Date de convocation : 10/03/2023	Date d'affichage de la convocation : 10/03/2023

Etaient présents: CALVET Sébastien, CLERC Benjamin, DUFOUR Guy-Noël, DURAND Pierre-Jean, GAIKOWSKI Yolande, LAMBERT François, MEUNIER Xavier, PASINI Philippe, PEYVERGES Christine, SERRES Muriel.

Procuration : TRAVERT Valérie à PEYVERGES Christine

Quorum : 10 présents.

Absent(s) excusé(s) : NEANT.

Secrétaire de Séance : GAIKOWSKI Yolande

Président de Séance : DUFOUR Guy-Noël.

Compte tenu de l'ordre du jour, présence de Leroy Christel, Secrétaire de Mairie.

1. **Approbation des procès-verbaux des 15 et 22 décembre 2022 (jointes à la convocation)**

Aucune remarque n'étant faite, ces 2 procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

Les procès-verbaux vont être diffusés aux habitants.

2. **Délibération portant sur le choix du prestataire pour l'entretien des espaces verts 2023**

En 2021, le Conseil Municipal a décidé de faire un appel d'offre pour l'entretien des espaces verts dont le contrat avait été attribué à l'entreprise Eric Laffont depuis des années.

Suite à cet appel d'offre, l'entreprise Ludo Jardin a été retenue. Ce dernier n'ayant pas augmenté ses tarifs pour 2022, il a été reconduit.

Pour 2023, deux devis ont été demandés sur la base d'un cahier des charges avec suppression de 3 tailles de haies et incorporation de la tonte du cimetière :

Pierre Moretto, Gazaupouy :

6 020,00 € H.T.
1 204,00 € TVA
7 224,00 € T.T.C.

Ludo Jardin, Castera Verduzan :

5 240,00 € H.T.
1 048,00 € TVA
6 288,00 € T.T.C.

En 2022, Ludo Jardin avait facturé 6 360 € H.T. Cette baisse est due au fait que certains points comme 3 tailles de haies (loniceras escalier, statue de la vierge, laurière, 1 taille troènes) ont été supprimées, car réalisées lors de journées citoyennes.

Malgré l'augmentation des tarifs sur les postes de tontes en raison de l'augmentation des prix des carburants, ses tarifs restent toujours compétitifs et le travail effectué par son équipe est satisfaisant.

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, propose au Conseil Municipal de garder Ludo Jardin pour 2023.

Le choix de Ludo Jardin est voté à l'unanimité des présents et représentés.

3. Vote du Compte Administratif 2022

Les états du Compte administratif 2022 sont distribués à tous les conseillers et commentés par le Maire avec l'appui de la Secrétaire de Mairie qui présente les états détaillés à la demande. Les chiffres sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu	150 781,10 €
Réalisé	273 536,88 €
Reste à réaliser	NEANT

Recettes :

Prévu	150 781,10 €
Réalisé	312 498,23 €
Reste à réaliser	NEANT

Section d'Investissement Dépenses :

Prévu	55 958,19 €
Réalisé	53 878,30 €
Reste à réaliser	1 950,47 €

Section d'Investissement Recettes :

Prévu	55 958,19 €
Réalisé	177 000,89 €
Reste à réaliser	24 834,38 €

Cette année, le compte administratif présente un excédent, et enfin, une Capacité d'Autofinancement nette positive.

Les postes Dépenses et Recettes de fonctionnement et le poste Recette d'investissement incluent 152 668,00 € venant de la vente du presbytère en novembre 2022.

- Capacité d'Autofinancement brute : Recettes - Dépenses :
304 939,20 € - 273 536,88 € = 31 402,32 €

- Capacité d'Autofinancement Nette : CAF brute - remboursement des emprunts :
31 402,32 € - 11 370,58 € = 20 032,42 €

L'écart positif (> 20.000 €) entre budget et dépenses vient essentiellement du chapitre « Charges à caractère général », dont certaines n'ont pas été réalisées en 2022. Le poste voirie aurait dû être plus important car les intempéries de mai et la sécheresse ont repoussé les travaux de Mr Mondin à 2023.

L'écart positif (environ 9 000 €) entre recettes et budget vient essentiellement du versement de 9 500 € d'Allianz pour remboursement des dégâts (vitreaux, école, mairie) suite à l'orage du 3 juin 2022. Les dépenses correspondantes seront facturées sur 2023.

Les dépenses d'investissement sont globalement conformes au budget prévisionnel et correspondent aux travaux réalisés et payés en 2022 pour l'aménagement de la mairie, les aires de convivialité et l'église pour l'évacuation des eaux de pluie.

Les recettes d'investissement (hors presbytère) sont inférieures d'environ 26 000 € au budget prévisionnel car les dernières factures des dossiers ont été payées fin 2022. Les dossiers de demandes de subventions n'ont pu être déposés que début 2023.

Le Maire présente deux tableaux où sont rappelés tous les chiffres liés à la vente du presbytère.

Suite aux présentations ci-dessus du Compte Administratif et du Compte de Gestion par la Secrétaire Christel Leroy, le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

Le Compte Administratif 2022, sans la présence du Maire, est voté à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

4. Vote du Compte de Gestion 2022.

Le Compte de Gestion 2022, établi par la Trésorerie (chiffres identiques à ceux du Compte Administratif) est voté à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

5. Vote de l'affectation des résultats 2022.

Le Compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de :	31 402,32 €
- un excédent reporté de :	7 559,03 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	38 961,35 €
- un excédent d'investissement de :	123 122,59 €
- un excédent des restes à réaliser de :	22 883,91 €
Soit un excédent de financement de :	146 006,50 €
Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : EXCÉDENT	38 961,35 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	38 961,35 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	123 122,59 €

Cette affectation des résultats est votée à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

6. **Délibération pour mandat de consultation au Centre de Gestion du Gers pour le lancement d'un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation et un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs agents.**

Cette consultation qui sera lancée par les CDG32 permettra aux employeurs publics territoriaux et à leurs agents comme la secrétaire de mairie, d'adhérer à une complémentaire santé.

Délibération votée à l'unanimité des conseillers présents et représentés

7. **Aménagement de l'espace devant la salle des Associations.**

Fin 2022, deux devis avaient été demandés pour la construction d'une terrasse en bois devant la salle des associations. Le devis le moins cher est de 3 000,00 €.

D'une part, le Maire a été alerté sur le fait qu'une telle installation sur le domaine public doit respecter les règles d'urbanisme, de sécurité et d'accès PMR et d'autre part, il s'avère que cet espace est le seul accès carrossable permettant d'accéder au pied de l'école pour tous travaux ou interventions d'urgences à l'arrière du bâtiment. En conclusion le principe d'une terrasse en bois est abandonné.

Par contre les travaux suivants peuvent être réalisés :

- Une évacuation par regard et buse des eaux de pluie arrivant de la cour de l'école.
- Un nivellement de la zone.
- L'apport et le compactage d'un matériau type calcaire ou pierre de Hèche.

Après les travaux de mise en place de la pompe à chaleur avec l'abri extérieur de l'échangeur et le renforcement de l'isolation des combles de l'école, un devis sera fait pour ces travaux à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal est donc appelé à voter pour autoriser le Maire à provisionner 1 500 € dans le budget 2023 pour ces travaux.

Voté à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

8. Point sur la manifestation « Faites le Printemps à Blaziert », le dimanche 16 avril prochain et matinée citoyenne du 1er avril.

L'Association « Les Amis de Blaziert » organise en collaboration avec la Municipalité une Fête des Plantes et de l'Artisanat le dimanche 16 avril 2023 de 9 heures à 18 heures.

Environ 35 exposants (pépiniéristes et artisans) ont confirmé leur participation. Des visites guidées thématiques seront également proposées.

- L'Association des Parents d'élèves et l'Ecole participeront avec des gâteaux et objets fabriqués par les enfants, l'Association Les Amis de Blaziert proposera une restauration et des boissons.
- Le Lycée Agricole d'Auch a également annoncé sa participation avec le Conservatoire d'arbres fruitiers anciens.
- Une large campagne de communication est en cours, des dépliants et affiches vont être distribués partout dans la région. La manifestation est aussi largement publiée sur plusieurs sites spécialisés dans le jardinage et dans la presse.
- La Région vient de confirmer la labellisation de cet événement dans le cadre du **Printemps Citoyen Occitanie 2023**. Ce label nous permet de bénéficier d'une communication régionale.

Compte tenu du nombre de visiteurs attendus, des mesures de restriction de la circulation vont être mises en place dès la veille, telle que sens uniques et sens interdits.

- Le Parking côté Ouest restera réservé aux véhicules des exposants.
- 2 parkings sur des terrains privés (Lydia et Yolande) seront mis à disposition des visiteurs.
- Afin de préparer le village, **une matinée citoyenne est prévue le samedi 1er avril de 9 h à 13 h**, lors de laquelle, entre autres chantiers, les panneaux de signalétique vont être confectionnés.
- La veille de la manifestation, **le samedi 15 avril à partir de 9h**, les bénévoles prépareront le village avec la signalétique et la tente prêtée par Roquépine (10m X 5m) sera installée dans la cour de l'école.

Le Maire demande aux Conseillers de prendre acte de ces informations.

9. Projet de Charte pour protéger l'alignement des arbres depuis la RD 7.

En 2022, la Commune de Blaziert a remplacé une dizaine d'arbres sur l'alignement qui mène au village depuis la RD 7. D'autres arbres sont en train de dépérir.

En plus des sécheresses et canicules des dernières années, certains secteurs de l'alignement sont particulièrement mis à mal par les passages à répétition d'épareuses et sous-soleuses trop près des arbres.

L'article L350-3 du Code de l'Environnement, en vigueur depuis Février 2022, est sensé protéger ces végétaux considérés comme un bien commun d'intérêt général mais cette législation n'est nullement respectée.

Le règlement du nouveau PLUi mis en place depuis juin 2021 reconnaît l'importance de ces alignements.

Ces arbres représentent des avantages indéniables pour l'environnement, la biodiversité, la qualité de l'air, la température, sans oublier l'aspect esthétique pour la Commune.

Compte tenu de cet intérêt général que représentent les arbres de nos jours, la Municipalité souhaite établir une Charte de Protection des arbres d'alignement plantés il y a plus de 30 ans.

Cette charte définira les droits et devoirs des deux parties : La Commune et les exploitants.

La charte proposera des limites de distance par rapport au passage d'engins ainsi qu'un mode d'élagage des arbres. La Communauté de Communes de la Ténarèze sera impliquée dans les travaux d'entretien des arbres et des bandes enherbées.

Une réunion avec le CAUE32 et l'Association Arbres et Paysages 32 est prévue le lundi 20 mars à Auch, lors de laquelle l'aspect juridique sera évoqué.

Une liste des propriétaires et exploitants riverains de la VC1 a d'ores et déjà été élaborée. Ceux-ci seront contactés prochainement par la Mairie et une date de réunion leur sera proposée.

Le Maire demande aux Conseillers de prendre acte de ces informations.

10. Point sur les dossiers d'investissement 2022 et 2023.

2021 : Trois dossiers ont été lancés :

- Vitraux tranche 1 - Travaux terminés fin 2021 - Toutes les subventions demandées ont été versées. Don de 2 850 € de la Fondation du Patrimoine (Club de Mécènes AGB) - Reste à charge 0 pour la commune.
- Aménagement Mairie et Aires de Convivialité - Travaux terminés fin 2022 - Toutes les demandes de subventions ont été faites début 2023 et seront versées en cours d'année 2023.

2022 : un seul dossier : Vitraux tranche 2 - Les nouvelles grilles de protection ont été posées – La restauration de la baie n° 1 a commencé - Retard suite à l'orage de grêle du 3 juin et à un problème d'atelier de la Maître Verrière - L'assurance a complètement couvert et déjà remboursé les travaux supplémentaires sur baie 1 et 7 - La Fondation du Patrimoine va nous verser un nouveau chèque de 4 850 € (club de Mécènes AGB) - La collecte de la Fondation est toujours en cours

2023 : deux dossiers sont lancés :

- Réfection toiture et isolation des combles de la mairie : Dossiers déposés et pris en compte auprès de l'Etat (DETR), Le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Le devis de Mr Esposito a été retenu et signé. Les travaux auront lieu en juin ou octobre.
- Rénovation énergétique de l'Ecole : Dossiers déposés auprès de l'Etat et du Conseil Régional - Accord de l'Etat dans le cadre du programme « Fonds Verts » pour une aide de 55 % du montant ! La réponse de la Région pour 25 % du montant est en attente. (total 80 %) .Devis signé pour la PAC avec Mr Toulan.

11. Délibération portant sur le lancement de la procédure de reprise des sépultures en état d'abandon du cimetière de Blaziert

Fin 2021, tous les habitants ont été informés (mail ou courrier) qu'en 2022 serait engagée une procédure de reprise des concessions dont la sépulture est en état d'abandon.

Au cours de l'année 2022 un gros travail a été réalisé par une conseillère, Valérie Travert, pour :

- Classer et trier tous les papiers concernant le cimetière et les concessions,
- Analyser les lois et règlements liés à la gestion d'un cimetière,
- Faire des constats sur le terrain de l'état des sépultures.

Ceci a permis d'établir une liste aussi complète que possible avec les informations disponibles.

- Une visite finale du cimetière a eu lieu le 14 février 2023 avec la participation de deux anciennes familles de Blaziert. Cette visite a permis de retenir 6 sépultures que l'on peut considérer en état d'abandon.
- Un mail ou courrier a été envoyé à 13 familles anciennes de Blaziert pour leur demander si elles avaient des informations de contact possible par rapport à ces 6 sépultures. Nous avons eu 3 retours.
- L'objectif est d'envoyer un courrier et d'afficher un avis indiquant **que le vendredi 28 avril 2023 à 10 h 30** aura lieu le premier constat d'état d'abandon des 6 sépultures.

Un Procès-Verbal sera alors dressé.

- Fin avril 2024, aura lieu le deuxième constat : si rien n'a été fait, le Conseil Municipal pourra décider de la reprise des concessions et les attribuer à d'autres habitants.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour autoriser le Maire à lancer la procédure de reprise des concessions dont la sépulture est en état d'abandon.

Cette délibération pour lancer la procédure est approuvée à la majorité des présents et représentés, avec 1 abstention et 10 votes pour.

12. Questions diverses et Tour de Table des conseillers

- Panneaux d'indication des lieux-dits : certains panneaux de la commune de Blaziert nécessitent un remplacement.

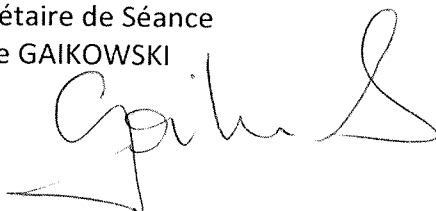
L'inventaire de ces panneaux a été fait par François Lambert.

Prochaine étape : Faire une demande de devis

- Le poteau d'entrée du cimetière doit être redressé. La méthode reste à définir.
- Sébastien Calvet remercie Xavier Meunier et Monsieur Trebosc pour le débouchage réussi des aqueducs.

Séance levée à 22 h 10.

La Secrétaire de Séance
Yolande GAIKOWSKI



Le Président de Séance
Guy NOËL DUFOUR

